

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 12

Artikel: Superstition fatale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

patriotisme sincère, répondent *oui*. En foi de quoi ils ont signé la présente liste.

« Louis Bovey, C. Chamot, J. Ogay, Conrad, Louis Binggeli, J. Badel, E. Golay, A. Diserens, Henri Ducret, Ed. Vez, E. Burnand, Edmond Delay, Julien Bovey-Mottaz, R. Coeytaux. »

Au guichet de la poste du bureau de la Pontaise. — Voyons, soldat, il y a quart d'heure que vous êtes là, en avez-vous encore pour longtemps ?

— Encore 40 jours dès aujourd'hui !

Superstition fatale. — Il n'y a pas à dire, ça porte malheur de se trouver treize à table !

— Allons donc, superstition que cela.

— Superstition ! superstition ! Voyez ce pauvre X...

— Eh bien quoi, qu'y a-t-il ?

— L'autre soir nous étions conviés à souper chez Z... Nous devions être quatorze. Au dernier moment, l'un des invités se fit excuser. X..., pour conjurer le maléfice, mangea pour deux. Il a eu une indigestion dont il est mort !

CE QUE NOUS DEVONS A LÉON X

APRÈS des travaux qui ont duré bien des mois, la Cathédrale a enfin été rouverte au public, au grand public, non seulement aux fidèles, mais aussi aux poètes, aux artistes, à tous ceux que charmeront toujours les lignes si pures et si harmonieuses du plus beau monument que possède le canton de Vaud. Notre Cathédrale présente à l'extérieur quelques parties remarquables, telles la rose, le porche dit des Apôtres, le grand portail occidental; mais, et Juste Olivier le disait très justement, elle vaut mieux encore au dedans : « Il est peu d'intérieurs de cathédrales qui puissent l'emporter sur celui-ci. C'est la richesse et l'harmonie, la variété gracieuse et sans confusion, la simplicité dans l'innombrable et l'infini. »

Aujourd'hui que la notion de la beauté du paysage et de tout ce qui appartient au paysage entre de plus en plus dans les esprits, il semble inconcevable qu'il fut un temps où l'état de la Cathédrale laissait indifférents les pouvoirs civils (en particulier LL. EE. de Berne) et jusqu'à l'autorité ecclésiastique, jusqu'au propre chef du diocèse. Aymon de Montfaucon, avant-dernier évêque de Lausanne, avait promis, à la fin du XV^e siècle, de décorer son église d'ouvrages dans le goût de son temps, ou dans le style de la Renaissance ; mais depuis quinze ans qu'il s'y était engagé — avec beaucoup de peine d'ailleurs, malgré son beau revenu — il n'en avait rien fait et s'était borné à démolir une porte et quelques autres constructions en marbre. La pluie et les vents pénétraient dans la nef et y balayaient de sales débris. Informé de cette incurie par le chapitre, le pape Léon X, protecteur des lettres et des arts, rendit un bref, le 21 février 1513, qui força l'évêque à faire les réparations et constructions, signées encore aujourd'hui des armoires de Montfaucon.

Ce bref, dont voici une traduction, était adressé aux évêques de Sion et du Bellay.

« Nos chers fils du Chapitre de Lausanne nous ont fait représenter que l'Eglise de Lausanne avait été construite en murs très magnifiques et très solides, et revêtue de marbre en ses portes et autres lieux. Néanmoins le vénérable frère Aymon (de Montfaucon) évêque actuel de Lausanne, qui déclarait depuis 15 ans vouloir décorer ladite église d'ouvrages plus beaux et dans le goût moderne, aurait fait abattre et démolir une porte et d'autres constructions en marbre sans avoir soin de les rétablir et qu'il les laisserait absolument en ruines, quoiqu'il soit professeur de l'ordre de saint Benoît, qu'il se trouve cassé de vieillesse et qu'il retire annuellement environ 5000 ducats d'or

des revenus et fruits provenant de ladite église.

Cependant, s'inquiétant fort peu du salut de son âme, il emploie l'argent qui devrait servir à réparer son église à l'usage de ses parents, et des châteaux et autres terres qu'il leur a achetées; ce qui est un sacrilège, vu qu'il n'a pas honte de déshonorer le mariage qu'il a contracté avec la dite église, la laissant depuis la démolition susmentionnée pleine de sales débris et ouverte à la pluie et aux vents, qui éteignent les luminaires, sans aucunement s'en soucier. Or, comme le porte la réclamation du Chapitre ci-devant mentionné, que ces choses sont d'un pernicieux exemple, que, par le retard des réparations, l'état de cette basilique pourrait empirer, et qu'il est honteux et abominable qu'une telle église, qui est très considérable par sa situation sur les frontières des Suisses, soit ainsi traitée par son propre prélat, d'autant que si ledit évêque Aymon ne la rétablit pas de son vivant, il est vraisemblable que son successeur s'y refusera et que, sous peu, vu tout l'ouvrage qu'il y a à faire, les revenus de sa fabrique ne pourront y suffire; il nous a donc été humblement représenté par ledit Chapitre que ce soin regarde, et qui plusieurs fois s'est inutilement adressé au susdit évêque, que nous voulussions, sur leur exposé et en vertu de notre bienveillance apostolique, pourvoir à cette affaire. En conséquence et à teneur des règlements canoniques, par lesquels les prélates et les conducteurs des églises doivent, non les démolir et les détruire, mais au contraire les réparer et les rétablir, obtempérant à de pareilles requêtes, nous vous mandons et donnons charge par les présentes que vous deux ou l'un des deux, par vous-mêmes ou par d'autres, ayant appelé par devers vous ledit évêque Aymon, et notre cher fils Sébastien de Montfaucon, son coadjuteur et successeur, nommé à l'évêché de Lausanne par l'autorité apostolique, ainsi que les autres personnes qu'il sera besoin de faire convenir, vous ayez à prendre connaissance de ladite démolition, et cela tout de suite, sommairement, simplement, sans bruit ni forme de jugement, sur la seule vision du fait et sans qu'il y ait lieu à appeler, et que vous fassiez estimer par des architectes experts et suffisants, lesquels vous choisissez, à quelle somme peut se monter la dépense nécessaire à cette reconstruction, et qu'ensuite vous avertissez ledit évêque Aymon de déposer réellement dans un court terme, que nous nous réservons de fixer, ladite somme en lieu sûr ou chez une personne de bonne foi et de bon moyen; faute de quoi et ce terme écouté, vous vous saisirez de tout château ou autre bien acheté des revenus ecclésiastiques par ledit Aymon, tant en son nom que sous d'autres noms, ou donnés en fief, soit directement, à ses parents ou à d'autres. Vous vous en mettrez en libre possession, et vous les ferez servir à parfaire les dites constructions, et comme vraisemblablement cela ne suffira pas, vous mettrez sous le séquestre le plus sévère tous les fruits, rentes et revenus ci-devant mentionnés, en réservant toutefois au dit évêque, pour son entretien, une portion congrue que nous déterminerons, et ce jusqu'à l'achèvement de dite bâtie, sous communion des censures et peine coercitives contenues dans le droit canonique, lesquelles valeurs, comme est dit plus haut, devront être déposées et conservées, pour qu'à leur aide vous puissiez procéder à la continuation et à la perfection des dites réparations par des maîtres habiles et experts...

» Donné à Saint-Pierre de Rome sous l'anneau du pêcheur, le 21 février MDXIII, de notre pontife l'an premier.

« Signé : COLOTIUS.

et dans le pli du bref : A. PECTINARIUS. »

On remarquera avec quelle clarté, quelle netteté, et quelle autorité aussi est rédigé ce bref pontifical. Comme on dit familièrement, ce n'est pas piqué des vers. Mais c'est grâce à la fermeté

de Léon X que Lausanne doit pour une bonne part d'avoir conservé le monument qui lui est si cher et dont Juste Olivier encore, disait en l'admirant, le soir où il commença à écrire son poème du *Canton de Vaud* :

Eclairée à demi, l'antique cathédrale
Dessinait vaguement sa taille colossale :
Se penchant sur les arcs, les ogives, les tours,
Dont une habile main parsemait ses contours,
Elle semblait une ombre étrange, grave, austère,
Veillant sur la cité dont elle fut la mère.

Logique. — Le maître vient de faire sa leçon sur les quatre points cardinaux.

Il veut voir s'il a été compris et demande à un élève :

— Je suis sur une route. Je me tourne vers le soleil levant, c'est-à-dire l'est. Qu'y a-t-il derrière moi ?

— Votre ombre, m'sieu.

Un scrupuleux. — Le patron d'un hôtel à un client insolvable :

— Eh bien, vous en avez un toupet ! Vous êtes venu dîner, coucher et maintenant vous ne pouvez pas me payer... Il fallait me dire cela hier soir...

— Je n'ai pas osé... pensant que vous en seriez assez embêté ce matin!... J'ai pas voulu gâter votre sommeil.

LÈ DZANLHÈ

M'in-vé vo dere onna tsanson
Tota plleina dè dzanlhè
Hè la, lin la,
Tota plleina dè dzanlhè.
Se lai-a pi on mot de verè
Je vu bin qu'on mé pendè,
Hè la, lin la,
Je vu bin qu'on mé pendè.
Derrai tsi no, lai-a on pomii bllian
Lé to tszerzi dè ravè,
Hè la, etc.
Pri mon bâton et l'accouilli amon
L'in tsezai dai tsatagniè,
Hè la, etc.
Na vill' étaï derrai l'otô
Meinece son tsin contre,
Hè la, etc.
Sa tchivra me mos' au talon
Sagnivo pè l'orolhè,
Hè la, etc.
Ie m'in alli vè lou salla,
Me ferè bouta n'orolhe,
Hè la, etc.
Ein m'in revegnin dè ve lou salla
Ie vi n'a tant balla riondinna,
Hè la, etc.
Ie l'avai bin le due allé ba
Vaoulave io la foudra,
Hè la, etc.
Ie m'in alla dein mon pay
Aon pay dè la Cagné,
Hè la, etc.
Lé pouai lai van à la tserrí
Le bourrite betsovan,
Hè la, etc.
Ie m'in alli dein ma maison
Le tsin ie braseiyre,
Hè la, etc.
Le tsa i'alla por agotta
Ie sé bourla la grapia,
Hè la, etc.
Ie m'en alli vairè au fouar
Lè dzenellhe simpatavan,
Hè la, etc.
L'ai avai on gro ra derrai lo fouar
Se crevavè dau rire,
Hè la, etc.
Ie l'avai bin lè dou get tre
Et viai to parei lo mondo,
Hè la, lin la,
Viai tot parai lo mondo.